



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 14 février 2022 à 20 heures 00
Salle Desnos - 2 rue Aristide Briand

ORDRE DU JOUR :

PV du 09/12/2021 soumis à l'approbation

Délibérations :

- 1- Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Ville
- 2- Organisation du temps de travail – 1607 heures
- 3- Mise en place des Aménagement et Réduction du Temps de Travail - ARTT
- 4- Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de Seine-et-Marne
- 5- Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial
- 6- Règlement financier de la sortie de la communauté de communes du pays Créçois – saisine de monsieur le préfet de Seine-et-Marne
- 7- Paiement par carte bancaire

Fait à Montry, le 08 février 2022
Le Maire,

Françoise SCHMIT

